



## ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX

L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux occupants des immeubles riverains de la voie publique. Il leur revient de maintenir en bon état de propreté les trottoirs au droit de leur immeuble et ceci en dehors des actions régulières de nettoyage, des services techniques de la commune, de la voie publique.

En ce qui concerne le cimetière , dans le grand bac ,déposer le plastique, dans l'autre bac les autres déchets.

Merci de votre compréhension.